

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2017/2033(BUD)
Procédure terminée	
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017	
Sujet 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.57 Budget 2017	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	 NEGRESCU Victor	28/02/2017
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
28/02/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0101	Résumé
13/03/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/04/2017	Vote en commission		
04/04/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0157/2017	Résumé
05/04/2017	Résultat du vote au parlement		
05/04/2017	Décision du Parlement	T8-0116/2017	Résumé
05/04/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
05/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		
	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2033(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/09360

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2017)0101	28/02/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE601.085	07/03/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE601.271	29/03/2017	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0157/2017	04/04/2017	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0116/2017	05/04/2017	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2017/742](#)
[JO L 111 28.04.2017, p. 0008](#) Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 fixe les conditions applicables aux contributions financières du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

Conformément à l'article 11, par. 1, de ce règlement, un montant équivalant tout au plus à 0,5% du montant annuel maximal du FEM reste disponible chaque année aux fins d'une assistance technique sur l'initiative de la Commission.

Assistance technique à financer (demande EGF/2017/000 TA 2017) et ventilation de son coût estimatif: la Commission entend mobiliser un montant de 310.000 EUR pour le financement des tâches suivantes:

- suivi et collecte d'informations pour un total de 20.000 EUR;
- amélioration du site Internet du FEM pour un total de 20.000 EUR en 2017;
- création d'une base de connaissances/d'une interface d'application pour un total de 80.000 EUR;
- soutien administratif et technique pour un total de 70.000 EUR;
- mise en réseau des États membres pour un total de 120.000 EUR.

Financement: la totalité de la somme prévue pour 2017 étant encore disponible conformément au règlement, il est proposé de mobiliser environ 0,18% du montant maximal du budget annuel disponible pour l'assistance technique au FEM en 2017, soit 310.000 EUR.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017

La commission des budgets a adopté le rapport de Victor NEGRESCU (S&D, RO) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de 310.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre de l'assistance technique présentée à l'initiative de la Commission (EGF/2017/000 TA 2017 Assistance technique sur l'initiative de la Commission).

Les députés rappellent que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide

complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce international ou de la crise économique et financière mondiale, et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail.

Ils rappellent que suite à l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil sur le règlement relatif au FEM, il est possible de prévoir 0,5% du montant total du Fonds (soit 844.620 EUR en 2017) en vue de prévoir, à l'initiative de la Commission, une assistance technique pour financer les activités de préparation, de surveillance, de collecte de données et de création d'une base de connaissances ainsi que de soutien administratif du Fonds.

La somme proposée de 310.000 EUR correspond à seulement 0,18% du montant maximal du budget annuel disponible pour le Fonds en 2017 (soit 70.000 EUR de moins que le budget 2016).

Si les députés se félicitent des montants en diminution par rapport à l'année précédente, ils rappellent l'importance de développer un site internet consacré au Fonds et accessible à l'ensemble des citoyens de l'Union. Ils prennent également acte de l'intention de la Commission d'investir un montant de 70.000 EUR prélevé sur le budget disponible pour l'assistance technique pour organiser 2 réunions du groupe d'experts de personnes de contact du Fonds.

Ils prennent également acte de l'intention de la Commission d'investir un montant de 120.000 EUR pour promouvoir la mise en réseau entre les États membres, les organismes chargés de la mise en œuvre du Fonds et les partenaires sociaux.

Se félicitant du fait que la Commission ait invité des membres du groupe de travail sur le Fonds à participer au récent séminaire de mise en réseau qui a eu lieu à Mons, les députés demandent à la Commission de continuer à inviter le Parlement à ces meetings.

Ils insistent sur la nécessité de renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant dans les demandes relatives au Fonds dont, en particulier, les partenaires sociaux et les autres acteurs à l'échelon régional ou local, et appellent à une interaction maximale entre tous les partenaires concernés.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver la proposition de décision annexée au projet de résolution, prévoyant la mobilisation de 310.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre du FEM, dans le cadre du budget de l'UE pour 2017.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017

Le Parlement européen a adopté par 579 voix pour, 104 voix contre et 16 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de 310.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre de l'assistance technique présentée à l'initiative de la Commission (EGF/2017/000 TA 2017 Assistance technique sur l'initiative de la Commission).

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce international ou de la crise économique et financière mondiale, et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail.

Il rappelle que suite à l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil sur le règlement relatif au FEM, il est possible de prévoir 0,5% du montant total du Fonds (soit 844.620 EUR en 2017) en vue de prévoir, à l'initiative de la Commission, une assistance technique pour financer les activités de préparation, de surveillance, de collecte de données et de création d'une base de connaissances ainsi que de soutien administratif du Fonds.

La somme proposée de 310.000 EUR correspond à seulement 0,18% du montant maximal du budget annuel disponible pour le Fonds en 2017 (soit 70.000 EUR de moins que le budget 2016).

Si l'on se félicite des montants en diminution par rapport à l'année précédente, le Parlement rappelle l'importance de développer un site internet consacré au Fonds et accessible à l'ensemble des citoyens de l'Union. Il prend également acte de l'intention de la Commission d'investir un montant de 70.000 EUR prélevé sur le budget disponible pour l'assistance technique pour organiser 2 réunions du groupe d'experts de personnes de contact du Fonds.

Il prend également acte de l'intention de la Commission d'investir un montant de 120.000 EUR pour promouvoir la mise en réseau entre les États membres, les organismes chargés de la mise en œuvre du Fonds et les partenaires sociaux.

Se félicitant du fait que la Commission ait invité des membres du groupe de travail sur le Fonds à participer au récent séminaire de mise en réseau qui a eu lieu à Mons, le Parlement demande à la Commission de continuer à poursuivre ces mécanismes d'information.

En conclusion, le Parlement européen accepte les mesures proposées par la Commission à financer au titre du Fonds et décide d'approuver telle quelle la proposition de décision annexée à la résolution prévoyant la mobilisation de 310.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre du FEM, dans le cadre du budget de l'UE pour l'exercice 2017.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/742 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (EGF/2017/000 TA 2017 Assistance technique sur l'initiative de la Commission).

CONTENU : le FEM a été créé pour soutenir les salariés et travailleurs indépendants devenus inactifs en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, de la persistance de la crise financière et économique mondiale prise en

compte dans le règlement (CE) n° 546/2009 du Parlement européen et du Conseil ou de l'avènement d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi que pour faciliter leur réinsertion professionnelle.

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 150 millions EUR (aux prix de 2011).

Le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) dispose que, sur l'initiative de la Commission, 0,5% tout au plus du montant annuel du FEM peut être affecté chaque année à l'assistance technique.

Par conséquent, le FEM est mobilisé à hauteur d'un montant de 310.000 EUR pour financer l'assistance technique sur l'initiative de la Commission, au titre du Fonds dans le cadre du budget 2017.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 28.4.2017. La décision est applicable à compter du 5.4.2017.